

---

**RAPPORTEUR : Monsieur Anthony PROUST**

**OBJET : Subventions aux associations**

---

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines ont transmis tardivement leur dossier et des demandes exceptionnelles sont également intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 1 du 20 janvier 2011 approuvant le budget primitif pour 2011, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

\* \* \* \* \*

**CONSIDERANT** la demande de subvention de fonctionnement de l'association Accueil de jour Alzheimer pour l'organisation de son accueil de jour,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association chats sans toi"t" pour la stérilisation de nouvelles colonies de chats errants récemment découvertes,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Société des Sciences pour l'organisation d'une animation dans le domaine de l'astronomie en direction des scolaires,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Maison des Jeunes et de la Culture des Renardières pour l'organisation de leur fête de quartier,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de fonctionnement de l'association Université Familiale pour l'organisation d'ateliers sur l'éducation et la fonction parentale en particulier,

**CONSIDERANT** que les activités concernées sont d'intérêt local,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Accueil de jour Alzheimer,
- d'attribuer une subvention de 3 640 € à l'association chats sans toit",
- d'attribuer une subvention de 400 € à l'association Société des Sciences,
- d'attribuer une subvention de 1 700 € à l'association MJC des Renardières,
- d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Université Familiale,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Les sommes seront imputées sur le compte 12/6574/5500 pour les associations Accueil de jour Alzheimer et Chats sans toit", sur le compte 20/6574/5200 pour l'association Société des Sciences, sur le compte 33/6574/5100 pour la MJC des Renardières et sur le compte 025/6574/5700 pour l'association Université Familiale.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6791  
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM